



Projet pédagogique Accueil de loisirs Année 2025



Sommaire

1.	Le fonctionnement de l'accueil de loisirs	3
A.	Période d'ouverture :	3
B.	Horaires d'accueil des parents pour amener ou récupérer son enfant	3
C.	Les locaux	3
D.	Capacité d'accueil	3
2.	Les valeurs de la MJC et de l'accueil de loisirs	4
A.	Le projet associatif de la MJC	4
B.	Le projet éducatif de territoire	4
C.	Les intentions éducatives	4
3.	Les publics accueillis	6
A.	Les enfants de 3 à 6 ans	6
B.	Les enfants de 6 à 8 ans	6
C.	Les enfants de 9-11 ans : Projet passerelle	7
D.	Accompagnement des enfants atypiques	7
4.	L'encadrement	8
A.	L'équipe	8
B.	Les réunions	8
C.	Formation et évaluation des animateurs stagiaires et diplômés	8
5.	Journée type d'accueil de loisirs	9
A.	Accueil	9
B.	Présentation de la journée et projets des enfants	9
C.	Règles de vie	10
D.	Activités	10
E.	Les activités annuelles MJC des Mercredis	10
F.	Temps libres ludiques	10
G.	Repas	11
H.	Sieste et Temps calme	11
I.	Goûter	11

6.	Vie quotidienne et règles du vivre ensemble	11
7.	Communication.....	12
8.	Satisfaction/implication des différents acteurs : familles, enfants, encadrants	13
9.	Partenaires.....	13
10.	ANNEXES	14
A.	Règles de déplacements.....	14
B.	Sortie piscine	15
C.	Alerte incendie	16
D.	Attentat ou intrusion.....	16
E.	Prévenir les secours en cas d'accident grave	17
F.	Grille évaluation des objectifs pédagogiques.....	17

L'accueil de loisirs est un lieu où les enfants s'expriment, s'épanouissent, se construisent à travers des temps de vie quotidienne et des temps d'animation dans le respect de chacun.

Les tarifs sont dégressifs en fonction des ressources des familles. Voir grille tarifaire sur le site internet.

1. Le fonctionnement de l'accueil de loisirs

A. Période d'ouverture :

Les périodes d'ouverture de l'accueil : Les mercredis et les vacances scolaires de 8h à 18h.

Les enfants peuvent être accueillis soit à la journée (avec ou sans repas) soit à la demi-journée (sauf en cas de sortie à la journée).

L'accueil de loisirs ne fonctionne pas pendant les périodes de fermeture de la MJC : les jours fériés, la semaine entre Noël et jour de l'An et les 2 premières semaines complètes d'août.

La MJC organise également des séjours, des nuitées et des stages durant les vacances.

B. Horaires d'accueil des parents pour amener ou récupérer son enfant

L'accueil de loisirs est ouvert de 8h à 18h.

Vous pouvez amener et récupérer vos enfants entre :

- 8h et 9h30
- 11h15 et 11h45
- 13h30 et 14h
- 17h et 18h

Le centre ferme ses portes à 18h, merci de respecter les horaires et de prévoir une personne de votre connaissance qui puisse récupérer votre enfant en cas de retard.

C. Les locaux

L'accueil de loisirs occupe les nouveaux locaux de la Boussole pour les enfants de 3 à 11 ans.

Ces espaces sont adaptés pour accueillir les enfants : salles dédiées aux activités manuelles, salles de motricité, cours extérieures de l'école fermées...

Des animations peuvent également avoir lieu dans la salle polyvalente et la salle socio-éducative ainsi que la souris verte.

Adresse de la MJC : 45B Impasse de la marelle, bâtiment La Boussole, 38500 La Buisse

D. Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est de 60 enfants.

- 24 enfants de 3 à 5 ans
- 36 enfants de 6 à 11 ans

2. Les valeurs de la MJC et de l'accueil de loisirs

A. Le projet associatif de la MJC

La MJC de La Buisse s'inscrit dans un mouvement d'éducation populaire. Cela implique que les actions qu'elle met en place œuvrent pour l'émancipation de l'individu par l'action culturelle, par la pratique et la découverte d'activités de loisirs et par l'éducation à la citoyenneté et au vivre ensemble.

Le projet associatif a été travaillé pour 4 années 2022/2026. Il en ressort 4 axes de développement :

- Axe 1 : Développer l'engagement et la vie associative
- Axe 2 : Développer le vivre ensemble
- Axe 3 : Développer l'individu
- Axe 4 : Agir au quotidien pour l'environnement

Ces orientations seront déclinées dans les intentions éducatives de l'accueil de loisirs.

B. Le projet éducatif de territoire

L'accueil de loisirs de la MJC de la Buisse participe également au Projet Educatif de Territoire (PEDT) de la commune de La Buisse et s'inscrit dans le Plan Mercredis, qui rassemble tous les acteurs liés à l'enfance : les écoles, le service périscolaire, le club de tennis, l'association des parents d'élèves, le Relais Petite Enfance...

Les valeurs du PEDT sont les suivantes : Le respect, la tolérance, le vivre ensemble, la solidarité, l'entraide et le respect de la nature.

Chacun est tenu au devoir de tolérance et de respect dans sa personne et sa sensibilité, au respect de l'égalité des droits entre filles et garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale. En aucune circonstance l'usage de la violence physique comme verbale ne saurait être toléré. Le respect mutuel entre adultes et enfants, entre enfants et entre adultes, constitue un des fondements de la vie collective.

C. Les intentions éducatives

En janvier, l'équipe d'animation s'est réunis afin de retravailler les objectifs pédagogiques pour l'année 2025 :

Axe 1 du Projet Associatif : Développer l'engagement et la vie associative

Développer les partenariats

1. La réalisation de projets avec les acteurs locaux : Associations, écoles, périscolaire, petits Buissards, commerces, EHPAD, crèche, bibliothèque, intergénérationnel, pompier
2. La participation des enfants aux événements sur la commune : fête du village, festival art urbain, 30 ans de la MJC, événements culturels ou sportifs ...

Développer l'implication des familles

1. Organisation un temps parents/enfants
2. Ecoute des besoins des parents
3. Accompagner et informer les parents

Développer des temps communs

1. Validation d'un planning par tous
2. Mixité dans les groupes
3. Climat de confiance à travers des règles de vie commune à tous
4. Espace d'expression de gestion de conflits
5. Mettre en place une fête de l'été en faisant participer les enfants (danse, musique, chant, Théâtre...)
6. Développer des temps avec d'autres structures (MJC, club sportif...)

Sensibilisé aux actualités du moment

1. Mettre en place une/des action(s) sur des actualités sociétales.

Apprendre à donner son avis, apprendre à être acteur, apprendre à dire ce que l'on ressent, apprendre à faire des choix

1. Temps d'échange
2. Apprendre à formuler un avis
3. Être acteur de la vie quotidienne
4. En proposant aux enfants plusieurs activités
5. Exprimer ses émotions

Découvrir de nouvelles activités

1. Proposer des stages (sportifs, culturels, manuels) pendant les vacances
2. Faire intervenir de nouveaux intervenants sur de nouvelles pratiques
3. Préparer de nouvelles activités
4. Inciter les enfants à la découverte

Favoriser l'imaginaire des enfants

1. Temps libre et non dirigé
2. Créer un univers (décoration, histoire...)
3. Mettre à disposition des déguisements (aux animateurs et aux enfants)
4. Découverte de nouveaux talents (théâtre...)

Développer l'autonomie

1. Prendre le temps pour l'apprentissage : Apprendre aux enfants à faire plutôt que de faire à leur place
2. Pour les passerelles : Des journées organisées avec les ados et d'autres structures, un planning construit avec leurs idées et envies, proposer des animations pour les plus petits...
3. Responsabiliser les plus grands en s'occupant des plus petits.

Poursuivre les actions favorisant le respect de l'environnement

1. Sensibiliser et mener des actions en faveur du développement durable : tri des déchets, utiliser le compost, récup et troc...
2. Limiter la surconsommation
3. Sensibiliser les enfants à moins gaspiller

Sensibiliser les enfants sur l'importance de manger sainement sans conservateur, sans artifice

1. Mettre en place des interventions et sorties chez les agriculteurs locaux
2. Inciter les enfants à la consommation de produit issus d'agriculture locale

3. Les publics accueillis

Une grande majorité des enfants se connaissent et sont scolarisés à la Buisse. Pour la plupart, ils sont habitués et côtoient le centre de loisirs les mercredis ou les vacances scolaires. Les enfants sont répartis en trois groupes selon leurs âges : 3-5 ans / 6-8 ans / 9-11 ans.

A. Les enfants de 3 à 6 ans

Ils sont accueillis dans la salle « Le pays des merveilles ».

À cet âge, les enfants sont en pleine période de développement moteur, cognitif, affectif et social. Il est essentiel de définir des objectifs clairs et adaptés à leur tranche d'âge. Par exemple :

- Développement de la motricité : activités physiques pour améliorer la coordination, l'équilibre et la motricité fine et globale.
- Développement cognitif : stimuler la curiosité, la mémoire, l'attention.
- Développement social et émotionnel : encourager l'autonomie, la gestion des émotions, la socialisation avec les autres enfants et les adultes.
- Favoriser la créativité : à travers des activités artistiques et ludiques qui permettent l'expression individuelle.

B. Les enfants de 6 à 8 ans

Ils sont accueillis dans la salle « Le monde des explorateurs »

Les enfants de 6 à 8 ans sont à un stade de développement où ils commencent à affiner leurs compétences sociales, cognitives et motrices, tout en étant de plus en plus autonomes. Par exemple :

- Développement des compétences motrices : Améliorer la coordination, l'équilibre, et la maîtrise des gestes dans des activités physiques et sportives.
- Renforcement de l'autonomie : Encourager les enfants à prendre des initiatives et à gérer certaines activités de manière indépendante.
- Stimuler l'esprit de coopération et la socialisation : Promouvoir le travail en équipe, le partage, le respect des règles et la gestion des conflits.
- Développement cognitif et créatif : Stimuler la réflexion, l'imagination, la créativité à travers des jeux, des ateliers manuels, des jeux de rôle, etc.

- Renforcement de la confiance en soi : Permettre aux enfants de réussir et de relever des défis adaptés à leurs capacités.

C. Les enfants de 9-11 ans : Projet passerelle

Ils sont accueillis dans la salle « L'univers des passerelles ». Ce groupe passerelle est dédié aux enfants de 9-11 ans qui seront très prochainement au secteur jeunesse (collégiens). Il a pour but de faciliter la transition entre l'accueil de loisirs enfance et jeunesse.

Un animateur référent sera avec eux tout au long de la semaine afin de faire des activités différentes de celles proposées aux plus jeunes, les règles seront adaptées à leurs capacités et leur autonomie, dans un cadre sécurisant afin de faciliter la transition avec les projets jeunesse.

Les objectifs :

- Développement la socialisation
- Autonomie et responsabilité
- Découverte de nouvel univers culturel, sportifs et artistiques

Les activités pour le groupe passerelle doivent être construites et réfléchies avec le groupe et l'animateur référent en début de semaine selon plusieurs critères :

- La thématique de la semaine
- Le nombre de participants
- Les particularités des participants (habitués ou non de l'accueil/ enfant atypique...)

Projets des passerelles à l'année :

- Des sorties spéciales « groupe Passerelle » peuvent être mises en place ainsi que des sorties avec les jeunes de l'accueil ados (12 à 17 ans) ou avec d'autres accueil de loisirs aux alentours.
- Il est également possible pour le groupe, de se cuisiner son propre repas.
- Etablir un contrat sur les règles de vie avec le groupe, en début de semaine.
- Responsabiliser les plus grands en s'occupant des plus petits.

D. Accompagnement des enfants atypiques

L'accompagnement des enfants atypiques en accueil de loisirs est essentiel pour garantir que tous les enfants puissent participer pleinement aux activités proposées tout en bénéficiant d'un cadre bienveillant. L'objectif est de leur offrir un environnement adapté qui favorise leur épanouissement, leur autonomie et leur intégration.

Pour répondre aux besoins des enfants atypiques nous avons mis en place :

- Plan d'accompagnement individualisé (PAI) : Ce plan permet d'adapter au mieux l'accompagnement de l'enfant. Il peut inclure des ajustements sur le plan éducatif (accueil, activités, repas...), et la mise en place d'un accompagnement spécialisé si nécessaire.
- Echange ou réunions régulières avec les parents : Échanger avec les familles pour comprendre les besoins spécifiques de chaque enfant, les stratégies qui fonctionnent à la maison pour que nous puissions également le mettre en place au sein de la structure. Cela permet de renforcer la collaboration entre la famille et l'équipe d'animation.
- Partenariat avec des professionnels : Des points régulier son mis en place entre l'école et la MJC pour échanger entre les différentes pratiques mis en place dans les structures.
- Le temps de parole des enfants les aide à affirmer leur point de vue, à exprimer leurs émotions et à développer leurs compétences en communication. Il permet également aux enfants de mieux se connaître et de comprendre les autres.

- Proposer plusieurs activités diverses (créatives, sportives, artistiques) et laisser le choix aux enfants pour que chaque enfant puisse trouver ce qui lui convient.
- L'utilisation de coussins, élastiques sur les chaises, et casques anti-bruit à la cantine pour aider les enfants à mieux gérer leur comportement et à rester assis calmement pendant le repas. Impliquer les enfants pendant le repas pour les rendre plus responsables et moins agités (débarrasser, nettoyer...)
- Mise en place d'un espace de gestion de conflit et d'émotion avec des outils simple d'utilisation.

4. L'encadrement

A. L'équipe

L'équipe d'animation est composée d'une directrice, d'animateurs diplômés, stagiaire ou en observation. Selon le projet d'animation, il peut être envisagé la venue d'intervenant extérieur (animateur nature, sportif...). Chaque animateur s'engage sur des savoir-faire et attitudes à tenir en animation.

Un personnel de service assure la mise en température des repas, le service et l'entretien des locaux, sous la responsabilité du directeur de l'accueil de loisirs et dans le respect des directives HACCP.

Rôle de l'animateur :

- Être garant de la sécurité morale physique et affective (à l'écoute, bienveillant)
- Travailler en équipe (s'intégrer, échanger, participer aux réunions)
- Communiquer avec les familles (informer, faire le lien, accompagner dans la séparation)
- Proposer et mettre en place des projets d'animation en rapport avec le projet pédagogique (être force de proposition, préparation, animé, rangement, bilan avec les enfants, mettre en place des variantes)

B. Les réunions

Des réunions de préparation sont organisées avant chaque début de vacances scolaires. Ces réunions permettent de faire connaissance, de découvrir le lieu d'accueil, l'organisation, les attentes pédagogiques ainsi que la préparation du programme pour chaque période de vacances.

Une réunion d'équipe sera organisée une fois par semaine afin d'échanger sur le travail de l'équipe (d'animation et direction) et sur le cadre global de l'accueil (lieux, matériel, nourriture...). Cette réunion permet à chacun de s'exprimer et réajuster l'organisation en cas de besoin.

Une réunion tous les Mercredis de chaque mois est organisé pour évoquer les animations, les difficultés rencontrées...

Chaque animateur sera averti par la directrice s'il travail ou non en fonction du nombre d'enfants.

C. Formation et évaluation des animateurs stagiaires et diplômés

L'animateur en stage pratique est recruté en tant qu'animateur stagiaire. En travaillant sur le site, celui-ci doit pouvoir à l'issue de son stage avoir compris et acquis les différentes fonctions de l'animateur. Il doit pouvoir gérer seul un groupe d'enfant et maîtriser le fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Lors de la réunion de préparation, la directrice transmet une grille d'évaluation et explique ses attentes. Cette grille est à remplir à l'issue du premier jour pour s'autoévaluer et sera à compléter tout au long du stage pratique.

Un premier bilan est réalisé avec la directrice à mi-parcours du stage (des objectifs de progrès sont fixés) puis dernier bilan est établi à la fin du stage pratique.

Pendant le stage le stagiaire doit remplir une fiche d'activité sur l'activité de son choix et la directrice viendra pendant ce temps pour « évaluer » le stagiaire.

5. Journée type d'accueil de loisirs

8h00/09h30	Accueil échelonné des enfants, jeux libres
09h30/10h00	Présentation de la journée Temps de parole des enfants
10h00/11h00	Animations variées et projets d'enfants
11h00/12h00	Temps libres
12h00/13h00	Repas
13h00/14h30	Temps calme ou sieste
14h30/16h00	Animations variées et projets d'enfants
16h00/17h00	Goûter Temps <u>libres</u>
17h00/18h00	Départ échelonné des enfants, jeux libres

**En fonction des consignes sanitaires, de la météo, des envies ou de l'état (fatigue, faim...) des enfants, les temps peuvent être modifiés ou décalés.*

A. Accueil

Le matin, les enfants sont accueillis par un animateur qui favorise la séparation enfants/parents et échange avec ces derniers. C'est un moment de partage avec les familles, qui permet de connaître davantage l'enfant et de renseigner les parents sur la journée.

L'animateur responsable de l'accueil contrôle et pointe l'heure d'arrivée et de départ de chaque enfant sur la tablette.



Rôle et posture de l'animateur : être avenant, souriant, accueillant, se présenter auprès des familles et de l'enfant. Echanger avec eux, les rassurer, répondre aux questions et transmettre les informations à l'équipe, avoir une posture professionnelle, les accompagner dans la séparation et être à l'écoute des enfants.

Proposer des ateliers et/ou des animations, faire des retours sur le déroulement de la journée/activités/repas/bobos..., noter les questions et demandes particulières sur le cahier de transmission, veiller au rangement, à la vaisselle, au local extérieur, pointer les arrivés et départ.

B. Présentation de la journée et projets des enfants

Les journées s'articulent autour du thème de la semaine. Les temps de parole permettent aux enfants de s'exprimer, prendre des décisions concernant le vivre ensemble, d'anticiper le déroulement de la journée (activités), ce peut-être un temps de bilan et un temps de gestion des conflits si besoin...

Nous prendrons en compte tous les projets proposés par les enfants. Emergeront des idées, des envies, qui seront réalisées tout au long de l'année (Mercredis et vacances scolaires).



Rôle et posture de l'animateur : Refaire l'appel, encadrer ce temps de parole, être à l'écoute, être dans la bienveillance (aucun jugement), proposer aux enfants le jus du matin

C. Règles de vie

Elles sont faites pour établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur ce qu'ils peuvent faire ou ne pas faire. Il est important de faire les règles de vie sous formes de jeux préparés en amont lors de la réunion de préparation. Elles sont affichées et expliquées aux enfants pour que chacun puisse s'y référer.

Les règles de vie peuvent être modulées ou changées avec les enfants ou l'équipe d'animation tout au long de l'ouverture de l'accueil.

Gestion de conflit

- Mettre en place un espace de gestion de conflit : Créer un lieu où les enfants peuvent résoudre leurs conflits de manière saine et réfléchi.
- Offrir des outils et des techniques aux enfants pour résoudre les conflits sans avoir recours aux sanctions (gestion des émotions, retour au calme...)
- Définir les règles d'utilisation de cet espace : respect, écoute, ouverture à la discussion (afficher les règles)
- Repenser les sanctions en termes de réparation et de réflexion plutôt que de punition/sanction.
- Amener les enfants à prendre conscience de l'impact de leurs actions sur les autres ou sur le matériel.

D. Activités

Les temps d'activité doivent être vécus par les enfants comme un temps de vacances et de loisirs. Plusieurs animations sont pensées et préparées en amont pour chaque tranche d'âge avec une rotation sur les activités si les enfants le souhaitent.

Les activités peuvent être sportives, manuelles, créatives, scientifiques mais toujours ludiques et au choix de l'enfant.



Rôle et posture de l'animateur : Être force de proposition, laisser le choix aux enfants, être dynamique, emmener les enfants dans un monde imaginaire, accompagner les enfants en cas de difficultés, mise en place des activités (objectifs, mise en place, rangement, bilan...).

Les valeurs que nous voulons instaurer : Entraide, tolérance, respect, gestion de la frustration.

E. Les activités annuelles MJC des Mercredis

Certains enfants peuvent être inscrits aux activités annuelles organisées par la MJC et le club de Tennis. Dans ce cas, ils sont amenés et récupérés par les animateurs de la MJC ou du club de Tennis (sauf pour activités commençant ou terminant à 17h30).

F. Temps libres ludiques

Ce sont des temps où les enfants choisissent un jeu auquel ils jouent avec les animateurs.



Rôle et posture de l'animateur : Jouer avec eux, veiller à la bienveillance, mettre en place des espaces de jeux, proposer et inciter les enfants qui s'ennuient.

G. Repas

Le repas a lieu au restaurant scolaire. Durant le repas, les enfants sont installés sur différentes tables, et accompagnés d'un animateur. Les enfants goûtent aux plats proposés mais ne sont jamais forcés de manger. C'est un temps d'échange convivial et agréable entre l'équipe et les enfants.



Rôle et posture de l'animateur : faire l'appel avant de quitter le bâtiment, rappeler les règles de vies avant le repas, manger avec les enfants, discuter avec eux, rester assis, veiller à la quantité servie, être moteur/ rythmer le repas, proposer tous les plats sans jamais forcer l'enfant. Veillez à ce que les enfants soient propres, avant et après le repas. Les animateurs doivent se référer à la liste des allergies et régimes alimentaire et doivent être attentifs à bien distribuer ces repas et ne pas les mélanger aux autres. Bien penser à prendre une trousse de pharmacie ainsi que la liste des enfants.

H. Sieste et Temps calme

Pour respecter le rythme des enfants, après le repas, un temps « calme » est organisé. Durant ce temps, les enfants prennent le temps de digérer, de se reposer selon leurs besoins.

Les enfants qui ont besoin de dormir vont dans la salle de sieste aménagée. L'animateur peut lire une histoire ou mettre de la musique douce afin de rassurer les enfants et les aider à s'endormir/ se reposer. (Même pour les enfants de plus de 6 ans s'ils souhaitent)

Pour les enfants qui ne dorment pas : plusieurs activités calmes sont proposées : coin lecture, coloriage/ dessins, origami, jeux de société, jeux créatifs....

Les enfants qui ne dorment pas pourront jouer dans les coins aménagés.



Rôle et posture de l'animateur : Parler calmement, jouer avec les enfants, et proposer des idées et/ou activités calme, préparation des activités de l'après-midi. C'est aussi un temps où les animateurs prennent leur pause de la journée.

I. Goûter

Ce dernier est préparé par les enfants de l'accueil de loisirs. Le goûter est varié et représente une véritable activité pour les enfants.



Rôle et posture de l'animateur : Préparer le goûter, distribuer, s'asseoir avec les enfants, goûter avec eux et échanger avec eux. Veiller aux enfants ayant des allergies. Veillez à ce que les enfants soient propres, avant et après le goûter, bilan de journée.

6. Vie quotidienne et règles du vivre ensemble

Sécurité : L'équipe d'animateurs est garante de la sécurité physique, morale et affective des enfants (comptages réguliers, règles de sécurité lors des déplacements, écoute attentive de chaque enfant et bienveillance...)

Santé des enfants : L'équipe d'animation veille à la bonne santé de chaque enfant (exposition au soleil, hydratation...). L'animateur référent est informé des allergies et problèmes de santé signalés par les parents sur les fiches sanitaires. Les parents sont prévenus en cas de problème médical.

Les trousse de pharmacie doivent être rangées dans le bureau de la directrice ou dans les salles en hauteur après chaque utilisation. En cas de soins, ils sont notés sur le cahier d'infirmier : le nom de l'enfant, le nom de la personne qui a donné le soin, la date, les soins donnés et la blessure.

Hygiène : les animateurs veillent au respect de celle-ci (lavage des mains...) et au respect du protocole sanitaire en vigueur.

Affaires personnelles : Les enfants sont responsables de leurs affaires. L'équipe d'animation veillera au rangement des affaires sur les porte-manteaux et pourra aider à retrouver les objets perdus mais ne pourra pas être tenu pour responsable.

Nous conseillons aux parents de prévoir :

- Petit sac
- Gourde
- Vêtement adapté à la météo (chaud/froid/soleil/pluie...), aux activités manuelles et aux jeux sportifs qui peuvent être salissants. Eviter les vêtements et les objets de valeur.
- Vêtement de rechange en cas de pipi (pour les 3-5ans qui peuvent en avoir besoin)

Objets trouvés : Une caisse d'objets trouvés est à disposition des familles. Les affaires sans nom sont données à la Ressourcerie fin septembre et début juillet.

Il n'est pas autorisé d'apporter des jouets personnels à l'accueil de loisirs. Cette règle a été mise en place pour plusieurs raisons :

Sécurité : Les jouets personnels peuvent parfois être inadaptés à l'environnement ou contenir des éléments qui présentent un risque pour les enfants.

Conflits : L'apport de jouets personnels peut entraîner des disputes ou des tensions entre les enfants, en raison des conflits liés à leur partage.

Responsabilité : L'équipe d'animation ne peut être tenue responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration de jouets personnels.

Les enfants peuvent, dans certaines situations, apporter des jouets à l'accueil de loisirs. Cependant, cette possibilité sera uniquement sur demande spécifique de nos animateurs. Dans ces cas-là, nous vous communiquerons par mail ou de vive voix.

7. Communication

Nous communiquons principalement sur notre site internet, par mail sur Facebook et par affichage devant la MJC. Les équipes d'animation se rencontrent avant chaque période afin de préparer et organiser les programmes d'animation.

Nous communiquons sur les grandes lignes du programme uniquement : les temps forts, les thèmes des semaines, les sorties, les stages et quelques activités phares.

Ceci est un choix de l'équipe d'animation afin de nous permettre de :

- Mieux adapter nos journées aux besoins des enfants
- Organiser la journée en fonction de la météo et des imprévus de la semaine
- Donner le choix des activités aux enfants

8. Satisfaction/implication des différents acteurs : familles, enfants, encadrants

Nous évaluerons si les objectifs du projet pédagogique ont été atteints avec les familles, enfants et encadrants fin 2025. Nous nous aiderons du tableau d'évaluation et de ses indicateurs réalisés en début d'année avec la nouvelle équipe d'animation.

Plusieurs évènements sont proposés tout au long de l'année en direction des parents. Ainsi est proposés le café papote, une fois avant chaque période de vacances pendant le temps d'accueil du soir. Ce temps a pour objectif d'instaurer un moment d'échange entre l'équipe d'animation et les familles mais aussi entre les différentes familles.

Ces évènements ont pour objectif d'associer les familles aux différents projets et ainsi recenser les avis et besoins.

9. Partenaires

L'accueil de loisirs de la MJC de La Buisse est soutenu par différents partenaires financiers et pédagogiques :

- La mairie est un partenaire privilégié sur la construction de la politique envers l'enfance et la jeunesse. La mairie de La Buisse prête ses locaux, prend en charge les frais de fonctionnement (électricité, eau, entretien, nettoyage...), met à disposition le poste de directrice de la MJC et alloue une subvention afin de soutenir les différentes actions de la MJC en direction des enfants et des jeunes.
- La Caisse d'Allocations Familiales finance une partie des charges de l'accueil de loisirs enfance et jeunesse par le biais des prestations de service.
- La SDEJS (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) finance en partie le poste d'animation permanent afin de favoriser les projets envers la jeunesse et pérenniser les actions.
- Les associations locales afin de travailler en concertation et en mutualisant nos moyens pour développer des projets ponctuels sur la commune : carnaval, animations sur La Buisse. Nous y associons également la bibliothèque, les parents d'élèves, les écoles.



10. ANNEXES

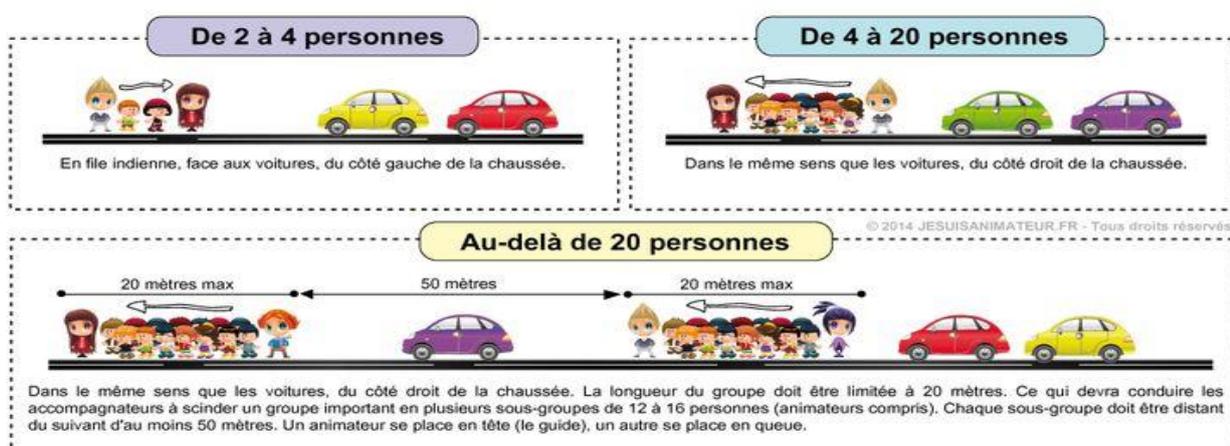
A. Règles de déplacements

Pour tous déplacements ou sorties check liste :

- ✓ Listing des enfants (avec les noms, prénoms des enfants)
- ✓ Remplir et afficher la fiche « sortie »
- ✓ Pharmacie, PAI et affaires de rechange
- ✓ Les gilets jaunes et les étiquettes au nom des enfants.
- ✓ Préparer le cas échéant les piques niques et les goûters

Les déplacements à pied

Les groupes, lorsqu'ils ne marchent pas en colonne un par un, doivent se tenir sur la droite de la



chaussée, comme un véhicule, en laissant libre au moins la moitié gauche de la route. Si le groupe est trop important, il doit être divisé.

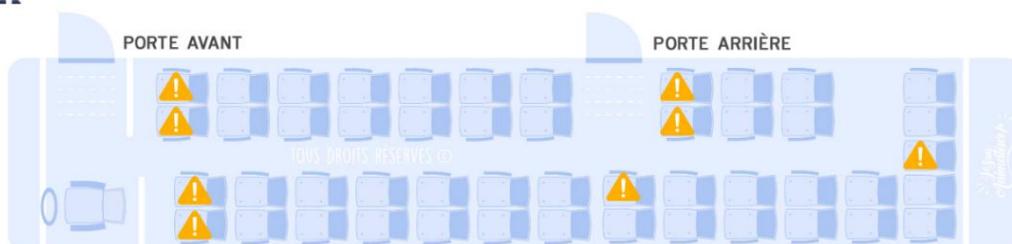
Les déplacements en car

La directrice est chef de convoi. En cas d'absence, un chef de convoi doit être désigné et indiqué sur la fiche de sortie qui devra être transmise à la directrice et/ou la coordinatrice avant chaque sortie.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN CAR / EN BUS DANS LE CADRE D'UN TRANSPORT DE MINEURS



AFIN D'ASSURER UNE SURVEILLANCE CONTINUE DES PORTES DE L'AUTOCAR, IL EST CONSEILLÉ D'ATTRIBUER CES SIÈGES AUX ADULTES.



Le chef de convoi doit s'assurer de la conformité du transport et veiller à son bon déroulement.
Sa mission est la suivante :

- Avoir pris connaissance de la législation relative à l'accompagnement des groupes d'enfants
- Avoir pris connaissance du contrat de transport
- Être en possession de la liste des enfants, pointer les enfants sur cette liste, pointer les enfants après chaque arrêt
- Informer l'équipe des règles de sécurité à respecter
- Veiller à placer un animateur près de chaque issue de secours
- Rappeler les recommandations aux enfants pour le bon déroulement du voyage
- Veiller à ce que les enfants soient assis pendant le trajet, que leur ceinture de sécurité soit attachée
- Veiller à ce qu'aucun sac ne vienne encombrer l'allée du car

B. Sortie piscine

- COMPTER
- Séparer les filles et garçons dans les vestiaires. Chaque enfant doit avoir son maillot de bain, son bonnet de bain, sa serviette et ses affaires
- COMPTER
- Douche obligatoire
- Si trop d'enfants faire des petits groupe avec un animateur référent
- Mettre ou aider les enfants pour les brassards (se référer au attestation de natation)
- Faire un test si besoin avec le surveillant de baignade et rappel des consignes de sécurité
- L'animateur rendre en premier dans l'eau suivie des enfants
- COMPTER
- Ne pas se couler, ne pas faire d'apner, ne pas courrir, ne pas sortir de l'eau sans avoir prévenu un animateur
- S'amuser, rigoler, nager
- A la fin de la séance, l'animateur sors en dernier, COMPTE son groupe et rejoint les vestiaire
- Vérifier que chaque enfant se change correctement, que toutes ces affaires soit bien remis dans le sac.
- COMPTER avant de sortir de la piscine

TAUX D'ENCADREMENT DES BAINADES EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

POUR LES ENFANTS DE - 6 ANS



TAUX D'ENCADREMENT DES BAINADES EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

POUR LES ENFANTS DE 6 ANS ET +



C. Alerte incendie

Les principales règles :

- Lorsque l'alarme incendie retenti, sortez sans délai et dans le calme avec les enfants (1 animateur devant et 1 animateur qui passe derrière en vérifiant les placards, toilettes avant de fermer la porte)
- Rejoindre le point de rassemblement
- Appeler les pompiers
- Assurez-vous que tous les enfants soit bien sortie du bâtiment en faisant l'appel de toutes les personnes occupant les locaux (personnel, enfants)
- Ne pas retourner dans le bâtiment

D. Attentat ou intrusion

Analyser l'environnement dès l'apparition de la menace, localiser si possible la zone où se trouve l'individu ou le groupe d'individus afin de déterminer la conduite à tenir :

- Se mettre si possible en contact avec les personnes ressources de l'établissement
- Appeler dans la mesure du possible les services de police ou de gendarmerie (mettre son téléphone en silencieux) : se présenter, décrire la situation le plus précisément possible (nombre d'individus, localisation, type d'armes)
- Rester calme pour ne pas communiquer son stress

L'évacuation

- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche du lieu où l'on se trouve
- Demander un silence absolu
- Suivre les directives des services de secours et des forces d'intervention
- Signaler la localisation des victimes éventuelles

Le confinement

- Identifier les locaux les plus sûrs à proximité immédiate : les locales de rangements (car pas de visu de l'extérieur)
- Verrouiller les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant la porte (tables, chaises, bureau...)
- Faire s'éloigner les enfants et personnels des portes, murs et fenêtres
- Leur demander de s'allonger
- Eteindre les lumières
- Demander un silence absolu
- Faire mettre en silencieux les téléphones portables
- Une fois les personnes confinées, maintenir le contact avec les services de police et de gendarmerie pour signaler la localisation exacte, le nombre de blessés et le nombre de réfugiés
- Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer
- Attendre les consignes des forces d'intervention pour évacuer

E. Prévenir les secours en cas d'accident grave

1. Prévenir les secours en composant le :
 - 112** : Depuis un téléphone (sans réseau, le numéro est toujours joignable)
 - 17** : Gendarme, police
 - 18** : Pompier
 - 15** : Samu pour un avis médical
2. Mettre le reste du groupe en sécurité
3. Prévenir le responsable de la structure



Comment donner un message d'alerte au téléphone :

1. Se présenter
2. Localisation
3. Ce qui arrive, d'écrire les symptômes, la gravité etc.
4. Donner un numéro de téléphone, nature du problème, risques éventuels, nombre de victime, mesure prise et geste déjà effectué
5. NE JAMAIS RACCROCHER TANT QUE L'INTERLOCUTEUR NE DONNE PAS LE SIGNAL DE LE FAIRE

F. Grille évaluation des objectifs pédagogiques

Objectifs	Critères	Moyens mis en place
Axe 1 du Projet Associatif : Développer l'engagement et la vie associative		
Développer les partenariats	La réalisation de projets avec les acteurs locaux : Associations, écoles, périscolaire, petits Buissards, commerces, EHPAD, crèche, bibliothèque, intergénérationnel, pompier...	<ul style="list-style-type: none"> • Sortie Bibliothèque • Plus d'activités avec des partenaires • Participer avec les enfants aux événements de la ville • Partenariat avec la boulangerie de la commune • Plus de sortie à la ferme
	La participation des enfants aux événements sur la commune : fête du village, festival art urbain, événements culturels ou sportifs, 30 ans de la MJC...	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter les familles à être bénévole lors des événements avec des flyers, des discussions
Développer l'implication des familles	Organisation un temps parents/enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Café papote : flyers, communication, mails • Porte ouverte avant la rentrée scolaire pour les nouveaux arrivant • Organiser une demi-journée de parents/enfants sur les vacances
	Ecoute des besoins des parents	<ul style="list-style-type: none"> • Cahier de transmission • Communiquer entre animateurs et parents
	Accompagner et informer les parents	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les enfants atypiques : demander aux parents ce qu'il

		y a de mis en place à la maison pour pourvoir le transmettre à la MJC
Axe 2 du projet associatif : Développer le vivre ensemble		
Développer des temps communs	Validation d'un planning par tous	<ul style="list-style-type: none"> Faire les plannings avec les enfants : 3-5 ans : discussion pendant les temps d'accueil 6-8 ans : jeux, quizz, débat 9-11 ans : discussion, débat Pour les mercredis : chaque mercredi avant les réunions Pour les vacances : thèmes, activités
	Mixité dans les groupes	<ul style="list-style-type: none"> Une activité par vacances tous ensemble (jeux adapté 3-11 ans)
	Climat de confiance à travers des règles de vie commune à tous	<ul style="list-style-type: none"> Jeux, sensibilisation, modifier les règles avec les enfants, mettre en place des supports visuel
	Espace d'expression de gestion de conflit	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un support pour les émotions des enfants Bâton de parole Mise en place d'un lieu de gestion de conflit
	Mettre en place une fête de l'été en faisant participer les enfants (danse, musique, chant, théâtre...)	<ul style="list-style-type: none"> Demander l'avis aux enfants (jeux ludique) Réflexion avec les animateurs Faire voter les parents Sondage (parents)
	Développer des temps avec d'autres structure (MJC, sport, séjour...)	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des grands jeux (olympiade, escape Game...) Mettre en place des sorties
Sensibilisé aux actualités du moment	Mettre en place une action pour la lutte contre le harcèlement	<ul style="list-style-type: none"> Explication et discussion avec les enfants de 3-5 ans pour comprendre les émotions Court métrage (vidéodiffusions) Intervention d'une personne extérieure
Axe 3 du projet associatif : Développer l'individu		
Apprendre à donner son avis Apprendre à être acteur Apprendre à dire ce que l'on ressent Apprendre à faire des choix	Temps d'échange	<ul style="list-style-type: none"> Outils de discussion
	Apprendre à formuler un avis	<ul style="list-style-type: none"> Bilan de journée
	En proposant aux enfants plusieurs activités	<ul style="list-style-type: none"> Créer plusieurs propositions d'activités et variés les domaines Être à l'écoute et attentif
	Exprimer ses émotions	<ul style="list-style-type: none"> Tableau des émotions

Découvrir de nouvelles activités	Proposer des stages (sportifs, culturels, manuels) pendant les vacances	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre l'avis des enfants en compte
	Inciter les enfants à la découverte	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer de nouvelles activités • Faire intervenir de nouveaux intervenants sur de nouvelles pratiques
Favoriser l'imaginaire des enfants	Temps libre et non dirigé	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des espaces et des nouveaux jeux
	Créer un univers (décoration, histoire...)	<ul style="list-style-type: none"> • Fil rouge et thématique sur les semaines de vacances • Décorer les locaux • Mettre à disposition des déguisements (aux animateurs et aux enfants) • Découverte de nouveau talent (théâtre...)
Développer l'autonomie	Prendre le temps pour l'apprentissage : Apprendre aux enfants à faire plutôt que de faire à leur place	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un tableau des tâches de la vie quotidienne (sortir les poubelles, ranger, laver les tables...) • Mettre le matériel et jeux à hauteur des enfants
	Pour les passerelles : Des journées organisée avec les ados et d'autres structures,	<ul style="list-style-type: none"> • Un planning construit avec leurs idées et envies, proposer des animations pour les plus petits...
Axe 4 du projet associatif : Agir au quotidien pour l'environnement		
Poursuivre les actions favorisant le respect de l'environnement	Sensibiliser et mener des actions en faveur du développement durable : tri des déchets, utiliser le compost, récup et troc...	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place plusieurs poubelles de tris dans les salles • Mettre en place un compost • Mettre en place des bacs à fleurs ou de fruits/légumes
	Limiter la surconsommation	<ul style="list-style-type: none"> • Eteindre les lumières • Prendre les feuilles de brouillon pour les réutiliser • Limiter les feuilles par enfants
Sensibiliser les enfants sur l'importance de manger sainement sans conservateur, sans artifice	Mettre en place des interventions et sorties chez les agriculteurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des vagues propres • Intervention nutritionniste ou diététicienne • Sortie chez des agriculteurs locaux
	Inciter les enfants à la consommation de produit issu d'agriculture locale	<ul style="list-style-type: none"> • Faire notre propre repas • Faire des goûters maison tous les jours • Mettre en place des journées à thèmes